

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 26 NOVEMBRE 2009 - SYNTHÈSE

TRANSFERT DES BIBLIOTHEQUES :

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Rappel de la démarche :

- en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le transfert constitue une opération blanche pour les communes. Il peut même s'avérer avantageux puisque les communes vont refacturer tous les ans au coût réel alors que l'attribution de compensation est calculée sur l'année 2007.
- en ce qui concerne les dépenses d'investissement,
 - pour Lavignac : la CDC participe au financement des investissements futurs, sur le hall de la mairie abritant le point lecture publique, de la commune par voie de fonds de concours (au prorata de la superficie occupée et à hauteur de 50% du reste à charge, coût des travaux réalisés par la commune, subventions déduites).
 - pour Bussière-Galant : mise à disposition partielle avec coût d'investissement transféré. L'annuité de l'emprunt est de 7 809,59 €/an
 - 1 - La commune continue à payer l'emprunt jusqu'en 2023.
La CDC déduit de l'attribution de compensation l'annuité d'emprunt puis la rembourse à la commune.
La CDC réalise les investissements, mais ne demande pas à la commune de lui verser un fonds de concours en tant que de besoin.
 - 2 - A la fin de l'emprunt, la CDC continue à déduire de l'attribution de compensation la somme équivalente à l'annuité d'emprunt.
La CDC réalise les investissements, mais ne demande pas à la commune de lui verser un fonds de concours
 - pour les autres communes : versement d'un fonds de concours par les communes à la CDC, à hauteur de 50 % du reste à charge (coût des travaux réalisés par la Communauté de Communes, subventions déduites).

Cette modalité de prise en charge de l'investissement est exceptionnellement prévue par la loi de mars 2008 à mars 2011. Elle doit être votée par le prochain conseil communautaire à l'unanimité. Avis unanime des membres du bureau sur cette modalité de prise en charge de l'investissement.

AU FINAL :

| En euros / CA 2007 | Bussière-Galant | Châlus | Dournazac | Flavignac | Lavignac | Les Cars | Pageas |
|--|-----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Total charges nettes de fonctionnement transférées | 12352,97 | 2023,80 | 739,13 | 3715,02 | 501,26 | 465,42 | 2366,14 |
| Annuité d'emprunt à déduire | 7 809,59 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL à déduire des attributions de compensation des communes | 20162,56 | 2023,80 | 739,13 | 3715,02 | 501,26 | 465,42 | 2366,14 |

TRANSFERT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – SITE DE BUSSIÈRE-GALANT (BOUGE TES COPAINS) :

La démarche précédente est duplicable à l'accueil de loisirs Bouge Tes Copains à Bussière-Galant.

Pour le site de Flavignac (BOUGE TES LOULOUS), une convention d'utilisation des locaux communaux a été signée avec la commune, les locaux servant également de garderie communale.

En euros / CA 2007 **Bussière-Galant**

| | |
|---|-------------------------|
| Charges de personnel | Transfert déjà effectué |
| Fluides | Transfert déjà effectué |
| Autres charges de gestion | Transfert déjà effectué |
| Total charges nettes de fonctionnement transférées à | Transfert déjà effectué |
| Annuité d'emprunt à déduire | 1468,44 |
| TOTAL à déduire des attributions de compensation de la commune | 1468,44 |

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

| Communes | Montant des allocations annuelles à reverser | Prélèvements annuels à déduire, suite à transferts de charge (volet bâtiment) | | Montants modifiés |
|-----------------|--|---|-----------------|-------------------|
| | | Bibliothèque | Accueil loisirs | |
| Bussière-Galant | 27 956,56 | 20162,56 | 1468,44 | 6 325,56 |
| Les Cars | 357 195,96 | 465,42 | | 356 730,54 |
| Châlus | 528 239,70 | 2023,8 | | 526 215,90 |
| Dournazac* | -4 114,19 | 739,13 | | -4 853,32 |
| Flavignac | 53 272,46 | 3715,02 | | 49 557,44 |
| Lavignac* | -3 403,10 | 501,26 | | -3 904,36 |
| Pageas | 8 672,15 | 2366,14 | | 6 306,01 |
| TOTAL | 967 819,54 | 29 973,33 | 1 468,44 | 936 377,77 |

- TABLEAU DES ALLOCATIONS A REVERSER AUX COMMUNES 2010 :

* L'allocation de compensation est négative, la commune reverse donc à la CCMC

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - BIBLIOTHEQUE : CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à l'analyse des 50 offres par la commission, il ressort que le montant global des travaux s'élève à 326 968,91 € au lieu de 322 808,37 € estimation APD, soit +1,29%.

En plus :

- l'étude de sols en phase PRO a déterminé pour la réalisation des fondations des quantités de terrassements 3 à 3,2 fois plus importantes que celles prévues en phase APD d'où une réévaluation des lots 1 et 2 .

Néanmoins, il est à noter que :

- l'intégralité des options a été retenue (PAC, toiture végétalisée, etc.),
- certaines options ont été retenues, mais elles sont susceptibles d'évoluer à la baisse au cours des travaux, voire de disparaître : peinture sur l'intégralité du bâtiment, occultation des baies vitrées, traitement anti-termite).

| Offre | Nom du lot / Nom et adresse du candidat |
|-------------|--|
| | Lot N°01 TERRASSEMENT - VRD |
| 32 799,46 € | CAILLAUD Frères - Le Brageot - 23300 ST-MAURICE LA SOUTERRAINE |
| | Lot N°02 GROS OEUVRE |
| 37 639,25 € | CREMOUX SARL 2 Impasse des Près 87720 SAILLAT SUR VIENNE |
| | Lot N°03 CHARPENTE - BARDAGE - OSSATURE BOIS |
| 90 421,48 € | Mathis et Danede - Poperdu - 24300 NONTRON |
| | Lot N°04 ETANCHEITE |
| 30 218,39 € | SCEP 24750 ATUR |
| | Lot N°05 MENUISERIES EXTERIEURES et INTERIEURES |
| 52 911,50 € | Mathis et Danede - Poperdu - 24300 NONTRON |
| | Lot N°06 CLOISONS SECHES |
| 10 398,30 € | Pierre Faure Sarl - 9 rue Martin Nadaud - 87350 PANAZOL |
| | Lot N°07 PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES |
| 24 646,95 € | Sols et Peintures Briviste 122 Avenue Jean Lurçat 19100 Brive |
| | Lot N°08 ELECTRICITE |
| 16 833,48 € | SARL J Luc LAGARDE Rte de St Martin le pin 24300 NONTRON |
| | Lot N°09 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION |
| 27 334,39 € | CHENE SARL 16 route de Saint-Junien - 87600 ROCHECHOUART |
| | Lot N°10 ESPACES VERTS |
| 3 765,41 € | GAUQUIE SARL 14 route du Puy Moulinier 87350 PANAZOL |

Adoptée par le Conseil Communautaire :
20 pour
5 absentions
0 contre

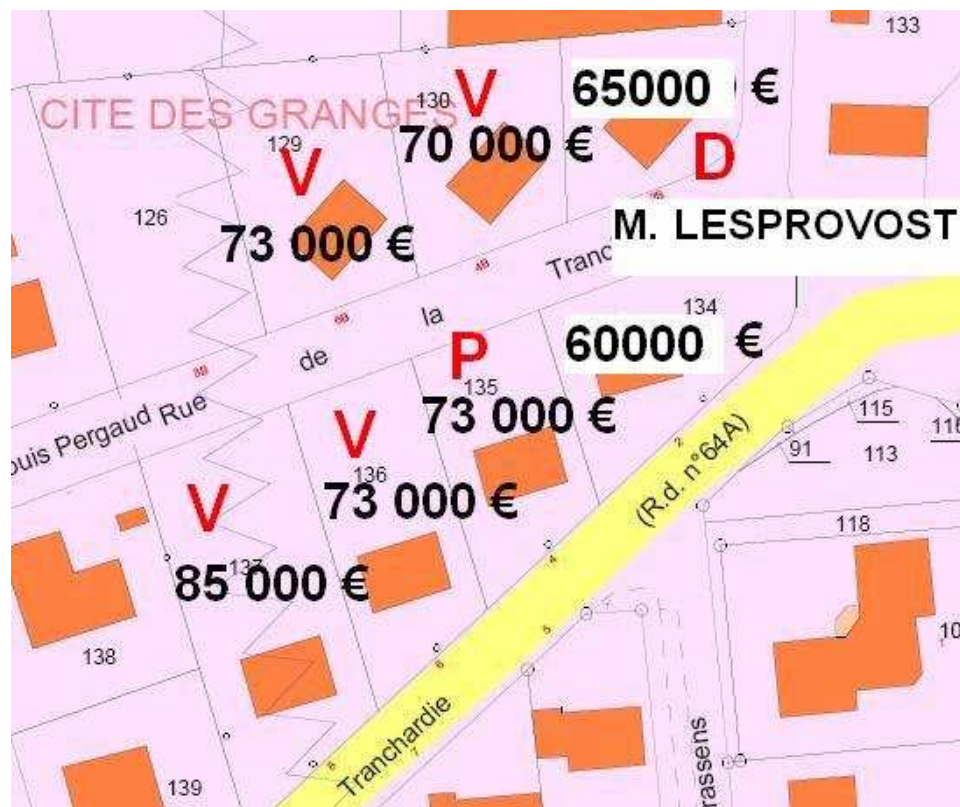
1^{ère} réunion de chantier : le 09 décembre.

Situation juridique du terrain :

- une mise à disposition du terrain a été effectuée. Le trésorier a indiqué au Président que cette mise à disposition est pénalisante car le bâtiment n'entrera pas dans le patrimoine, l'actif de la Communauté de Communes. Il suggère une vente du terrain.
- Le Président propose, sous réserve de la décision du conseil municipal de Les Cars, une vente du terrain à l'euro symbolique.

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

VENTE PAVILLONS ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE :



Demande de M. LESPROVOST pour acquérir le logement à 62 000 €. Il souhaite pour des raisons de santé se rapprocher d'un centre bourg.

La commission, ne souhaitant pas que les 2 pavillons encore en vente passent un autre hiver sans être chauffés, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. LESPROVOST.

Situation au 26/11/09 :

| LOGEMENT | ACQUEREUR | PRIX |
|--------------|---------------|----------|
| Logement 129 | Mlle SEGUIN | 73 000 € |
| Logement 130 | M. TOUCHARD | 70 000 € |
| Logement 131 | M. LESPROVOST | 62 000 € |
| Logement 134 | | 60 000 € |
| Logement 135 | Mme CROISE | 73 000 € |
| Logement 136 | M. BREZAUDY | 73 000 € |
| Logement 137 | Mme MARCHIVE | 85 000 € |

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

ETAT D'AVANCEMENT DES COMMISSIONS :

➡ commission culture – sports

Présentation du déroulement de la Journée du livre et de la campagne de communication.

Présentation du Slalom automobile le 04 et 05 septembre 2010 (cf. document remis en séance).

➡ commission environnement – aménagement – urbanisme

LOCAUX TECHNIQUES :

Avenants pour information :

- entreprise le travail
 - suite à « une nécessaire » extension du réseau électrique par le SEHV, la réalisation d'une tranchée pour relier le bâtiment au réseau a été nécessaire.
Coût : 2 073 € H.T
- électricité
 - suite à « une nécessaire » extension du réseau électrique par le SEHV, le câblage pour relier le bâtiment au réseau a été nécessaire.
 - Tableau électrique séparé pour les boulistes
Coût : 2 154,14 € H.T
- Menuiseries :
 - suite à l'enlèvement des encombrants situés sur le « toit » de la partie bureau, des trous sont apparus d'où ma nécessité de changer le plancher.
Coût : 1 782,50 € H.T

Le budget Ordures Ménagères ne sera pas fragilisé par ces surcoûts. Dans le montant initial des travaux prévu au B.P a été inclus des dépenses imprévues et les subventions accordées sur un montant de dépenses plus élevé.

ORDURES MENAGERES : MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

Le prélèvement correspond à une demande croissante des usagers.

Adoptée par le Conseil Communautaire à l'unanimité

Le prélèvement automatique permet :

- de nous assurer de la trésorerie régulière et fixe,
- de réduire le nombre d'impayés,

Le coût du prélèvement est de 0,122 € H.T.

Le coût du rejet est 0,762 € H.T, somme qui peut être facturée à l'utilisateur si la convention financière l'a prévu.

Démarche :

- informer nos usagers
- signature d'un contrat avec l'utilisateur
- tenir à jour un fichier des adhérents,
- transmettre les informations au comptable.

La mise en place du prélèvement automatique nécessite de déterminer une date précise de prélèvement, et donc d'une date de facturation identique d'une année sur l'autre. Tout retard dans la confection du rôle et dans l'édition des factures n'est plus possible.

Rappel de la visite d'ALVEOL : le jeudi 10 décembre

➔ commission sociale – services au public (cf. document remis en séance).

Point sur la rencontre avec les parents du mardi 24 novembre,

Filles de l'accueil jeunesse + Sylvie : 3^{ème} prix départemental MSA pour le projet lié à la contraception, etc. (1000€)

Aménagement du bureau sous l'office pour les animatrices : 3 583,60 € H.T.

➔ commission économie :

Démarche qualité : 1^{ère} réunion du comité de pilotage le lundi 14 décembre à 19h.

Etude d'urbanisme commercial : suite à appel d'offres, 4 propositions à analyser lors de la prochaine commission.

QUESTIONS DIVERSES :

➔ Divers délibérations modificatives pour intégrer notamment en dépenses de fonctionnement les dépenses liées au projet de réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers afin d'y réaliser les bureaux communautaires. Cette somme est à prendre intégralement sur le virement à la section d'investissement.

| |
|---|
| D.M adoptées par le Conseil Communautaire à l'unanimité |
|---|

➔ Proposition du Président de voter une motion contre les projets de réformes territoriale et fiscale.

| |
|---|
| Adoptée par le Conseil Communautaire : 19 pour 6 absentions 0 contre |
|---|

Il indique qu'une réunion publique d'informations et débats sur la suppression de la Taxe Professionnelle et leurs conséquences est organisée le 11 décembre à 20h30 à Bussière-Galant.